

Bureau national 7 novembre

Compte rendu de la commission des conflits du 4 novembre 2024

Présent-es pour la commission des conflits :
Francky, Stéphane, Annick, Gérard, Jérôme, Murielle

Présent-es pour la Fédération Sud Commerce et Services
Lahouari et Sam

Présentation de l'objet de la commission du jour : la commission a été convoquée conformément à l'article 21 des statuts de Solidaires afin d'entendre la Fédération Sud Commerce et Services avant le point mis à l'ordre du jour de leur exclusion ou autre mesure qui pourrait être assimilée à une sanction disciplinaire. Il ne s'agit pas d'une commission des conflits mandatée pour résoudre le conflit du commerce, 4 années de tentatives successives ayant échouées.

Il s'agit bien d'entendre la Fédération, de là où elle en est, pour pouvoir faire une restitution au bureau national prochain.

Les représentant-es de la Fédération ont fait valoir que Gérard Jouve présent était de Solidaires Finances publiques, structure qui fait partie de celles qui ont demandé l'exclusion de la Fédération, et qu'il ne devrait à ce titre pas être présent.

Il a été répondu que les membres de la commission des conflits étaient élu-es en dehors de tout conflit, et siégeaient dans l'esprit de résoudre des situations de conflit au-delà de leur appartenance à telle ou telle structure. Qu'il ne s'agissait pas dans la discussion d'un conflit entre la fédération Sud Commerce et Services et Solidaires finances publiques en l'occurrence.

Les discussions se sont engagées suite à cette réponse.

La fédération a fait valoir la proposition de protocole qu'elle a envoyé et qu'elle a à nouveau remis aux membres de la commission des conflits, ainsi que les éléments fournis pour le bureau national prochain. Elle dit regretter qu'on en soit toujours au point de départ, et que Sud Commerce et Services Ile-de-France aurait pu continuer à discuter sur les champs de compétence. Qu'il faut désormais se mettre autour d'une table et discuter autour de leur protocole qui est amendable.

Sur la question posée de quels compromis serait prêt à faire la fédération :

Il y a une condition pour pouvoir se remettre autour d'une table, celle qu'il n'y ait pas le représentant de Sud Commerce Ile-de-France Hichem Aktouch, étant donné que l'autre représentant de la Fédération n'est plus présent.

Sur la question si la Fédération Sud Commerce et Service est prête à renoncer aux attaques judiciaires : la fédération n'a fait que se défendre. Elle pourrait prendre cet engagement mais si Sud Commerce Ile-de-France avait respecté le champ géographique. Ce serait réglé. Il faut repartir du protocole.

A la question de savoir pourquoi la Fédération Sud Commerces et Services ne s'inscrit pas dans le processus de refondation du commerce qui a été décidé par l'ensemble des organisations de Solidaires (première réunion a eu lieu en novembre 2023, suivie d'une réunion récente le 30 octobre dernier) ?

La fédération ne veut pas se voir imposer une refondation, il faut avant tout résoudre le problème sur l'Île-de-France.

La commission des conflits a insisté sur le fait que cette refondation c'était remettre tous les acteurs-trices du commerce autour d'une table, de repartir sur des règles de fonctionnement démocratiques, et que c'était un moyen direct de reposer toutes les questions.

La fédération Sud Commerce et Services a indiqué qu'elle n'avait pas ce mandat-là.